



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 28 mars 2019

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **vingt huit mars deux mille dix-neuf** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **21 mars 2019**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY (présente à partir de la question n°9, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU (*sauf pour les questions n°11, 13, 15 et 17, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*)
- 2) Claudine CORPART a donné pouvoir à Frédéric TOUSSAINT,
- 3) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Gwendal HENRY,
- 4) Françoise BARJONET MOY a donné pouvoir à Martine JOURDAIN absente de la question n°1 à 8 incluse
- 5) Sylvie SCOTÉ a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON
- 6) Marc LE BOUHART a donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX
- 7) Xavier POUREAU a donné pouvoir à Stéphanie LETELLIER
- 8) Michaël BEAUBRUN a donné pouvoir à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Thierry FALQUERHO désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Citoyen qui sont dans la salle et évoque les événements intervenus dans le quartier.

FABRICE LEBRETON, bien que l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de février 2019 ne soit pas à l'ordre du jour, souhaite néanmoins prendre la parole et débute son intervention :

Nous avons quelques remarques à faire sur cette séance marathon que nous avons connue en février : 29 bordereaux, 5 h de séance avec une courte pause de quelques minutes !!!

Cela fait beaucoup pour un seul Conseil Municipal, cela fait beaucoup pour tous les élus, qu'ils soient de la majorité et des oppositions. Nous avons déjà fait cette remarque en juin dernier où nous avons à examiner 31 bordereaux soit plus de 500 pages dont de très nombreuses annexes. Nous regrettons que vous n'ayez pas pris en considération nos remarques et les propositions que nous vous avons faites à l'époque.

En février dernier, était-il vraiment urgent de présenter tous ces bordereaux ? Certains d'entre eux ne pouvaient-ils pas attendre d'autres conseils ? Cela nous aurait permis d'aborder plus tôt dans la soirée certains points importants. Ainsi, par exemple, le Budget Primitif 2019 n'a été débattu que vers 22 h... ».

Monsieur le Maire interrompt les échanges.

ORDRE DU JOUR :

1) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON « demande des précisions sur le point n°16 concernant la représentation de la Commune en justice. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Il s'agit du contentieux de la Ville avec le SCoT. Je pense que les journaux en ont fait largement état. C'est une procédure qui est engagée depuis près de 1 an et demi. Vous savez que nous avons une réglementation qui permettait de déposer un permis pour une extension dans des conditions juridiques tout à fait respectées. Nous avons rejeté ce Permis de Construire dans un premier temps parce qu'il prévoyait la construction de 10 boxes et dont on pensait qu'ils pouvaient faire concurrence aux commerces de centre-ville. Le centre Leclerc a retravaillé sa proposition et a proposé 2 modules de 500 m² sur des domaines d'activités qui ne sont pas représentés à Hennebont. Une réunion d'échanges a d'ailleurs eu lieu à ce sujet en présence de commerçants d'Hennebont et le Directeur de l'Intermarché, ... L'ensemble de ces acteurs ont convenu en réunion publique que c'était une bonne chose qu'il y ait une extension du Centre Leclerc ; sans l'usage du moindre m² supplémentaire d'espaces naturels, ... N'ayant pas de raison de refuser ni sur le fond ni sur la forme sur le cadre réglementaire existant à ce moment-là, nous étions pris entre 2 positions, ce qu'était le SCoT au moment de la signature du permis de construire qui facilitait l'extension de grandes surfaces et ce qu'est devenu le SCoT entre temps, qui a modifié les règles en matière d'extension de grandes surfaces. La Cour Administrative d'Appel de Nantes a considéré que le permis de construire du Centre Leclerc était tout à fait valable. Le Président du SCoT a déposé un recours en disant on n'est pas dans l'esprit de ce que l'on va voter plus tard. Devant les tribunaux, ça ne tenait pas. A ma connaissance, le SCoT n'ira pas plus loin en termes de procédure. ».

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

2) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés :	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des Commissions municipales.

3) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS LEGALES

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés :	
Unanimité	Pour :	Contre :	Abstention : 3 DCPH	Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des Commissions légales.

4) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS, DES COMITES DE PILOTAGE ET GROUPES DE TRAVAIL

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés :	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition de ces Comités Consultatifs et Groupes de Travail.

5) REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET ORGANISMES EXTERIEURS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés :	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs comme indiqué ci-avant.

6) RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME DE JOYE : **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « En septembre dernier, quand vous nous avez présenté le bordereau relatif à l'étude de potentialité sur la reconversion du site de l'ancienne Abbaye, nous vous avons fait part de nos désaccords sur plusieurs points.

Le premier concernait la philosophie du projet. Si nous sommes bien évidemment d'accord avec vous sur le fait qu'il faille sauver et mettre en valeur ce joyau du patrimoine collectif des Hennebontais, nous ne partageons pas les orientations que vous avez prises, seuls, sans concertation préalable avec la population. Nous ne sommes toujours pas convaincus par votre choix de faire de cette ancienne Abbaye, un espace de luxe dédié à l'hôtellerie-restauration. Comme nous l'avons déjà exprimé, nous aurions aimé qu'une étude approfondie en matière culturelle soit aussi menée. Nous ne cautionnons pas votre projet car nous avons aussi de fortes craintes qu'il n'engendre une privatisation du site par l'opérateur privé, que la population soit alors dépossédée d'un bien commun.

Le bordereau que nous avons sous les yeux témoigne, à notre sens, d'un certain manque de réflexion voire d'une certaine négligence dont a fait preuve la société *In Extenso* dans l'étude qu'elle a menée et que vous avez pourtant qualifiée de « sérieuse ». Le fait de lire que « la qualification d'appel à projet ne correspond pas à l'opération juridique envisagée pour la Ville d'Hennebont sur le bien appartenant à son domaine privé », le fait que vous nous demandiez de valider la modification de la seconde phase de l'étude sont là pour l'attester.

Compte tenu de ce que je viens d'évoquer, comment ne pas être dubitatifs aussi quant à la faisabilité économique du projet sur laquelle nous avons exprimé, en septembre, des interrogations ? On peut se poser légitimement alors la question. Pour ces raisons, nous voterons contre ce bordereau. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Vous posez légitimement la question donc le dossier poursuit son cours ».

Frédéric TOUSSAINT répond à Fabrice LEBRETON : « J'ai 2, 3 bricoles à préciser. Je n'ai été visiblement pas compris. Dans le point « F » du document qui était en annexe, il est bien stipulé que les hypothèses sur lesquelles on travaille c'est un bail à construction et la 2^{ème} c'est un bail emphytéotique donc dans les 2 cas, on ne vend pas le patrimoine hennebontais, on contraire on le garde.

Ensuite, le « projet de luxe », moi ça me heurte toujours un peu, il suffit de lire les documents et c'est marqué en grand dans le dossier, que le schéma fléché c'est un hôtel moyen de gamme alors si on peut appeler moyen de gamme du luxe mais pour moi du moyen de gamme c'est du moyen de gamme ».

Monsieur le Maire ajoute : « On sait que la destination du site à vocation hôtelière ne convient pas à votre groupe. Il n'y a aucun souci là-dessus mais il n'y a pas de projet alternatif et surtout heureusement qu'on a trouvé une solution sur un patrimoine qui depuis plusieurs années avait été délaissé. Il y a une urgence. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 3 LGPH	Abstention :	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la modification et d'approuver le lancement

7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « ARTISTES EN LIBERTE »

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés :	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention exceptionnelle demandée.

8) TARIF EDITIONS ARTOTHEQUE PIERRE TAL COAT

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place la nouvelle tarification.

9) PROJET D'AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que : « Il est question ici du site de l'hôpital et de la convention avec l'EPF Bretagne, qui assure le portage financier pour 10 ans et la maîtrise technique, au moins durant la préparation du site.

On va nous répondre que l'hôpital n'aurait pas dû cesser ses activités, mais même si un hôpital général avait été maintenu à Hennebont, ce qui est un autre sujet, ça n'aurait pas été dans ces bâtiments sur ce site. La Commune de toute façon aurait eu intérêt à s'impliquer dans la mutation des lieux, sauf à tout laisser faire par des opérateurs privés. La Municipalité précédente a pris la sage décision le choix de prendre le sujet en main, et de s'appuyer pour ce faire sur l'EPF. Par la suite, la convention avec l'EPF a été signée en 2017, au moment du rachat au CHBS. Elle précisait que l'EPF interviendrait à hauteur de 1.1 M €. Ce montant reposait sur une évaluation de la démolition, qui a sous-estimé la présence d'amiante, ce qui a entraîné des surcoûts dès 2017. C'est la raison principale de la demande de réévaluation. Celle-ci va largement au-delà des sommes engagées, même en prenant en compte la phase nouvelle qui va démarrer ces jours-ci, mais permettra à l'avenir d'autres interventions qui pourraient être nécessaires sur le plan de la sécurité.

On va aussi nous répondre que c'était à l'hôpital de prendre en charge la totalité des dépenses. Ce qui se défend, mais la négociation, pas facile, a permis de passer d'un rachat de 1 M€ à 300 000 €. Aurait-on pu la pousser plus loin ? Oui, au risque de voir un très grand danger perdurer en pleine ville. Il était tout aussi important d'avoir rapidement la maîtrise des lieux pour lancer la réflexion sur leur avenir.

Le montant dû à l'EPF à terme, ne sera pas celui de la convention, puisque interviendront des cessions pour des programmes d'habitat ou de services. Le bilan sera-il équilibré ? Pas forcément, mais il faudra prendre en compte la dynamisation du centre-ville qui en découlera ; C'est le prix de la décision politique. L'opération ZAC Centre, au regard des parcelles cédées gratuitement et donc rayées du patrimoine de la ville, a un solde positif qui est très discutable, mais cela n'enlève rien à la qualité de la transformation de cette partie de la ville. D'autres opérations sur le patrimoine communal dépendront de l'aménagement de ce secteur, et si des cessions se réalisent, elles seront à apparaître dans le vrai bilan ».

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous voterons ce bordereau, Nous ne remettons pas en cause l'acquisition de ce bien par la Ville,

Néanmoins nous souhaitons réitérer nos remarques concernant l'opération de déconstruction/dépollution qui n'aurait jamais dû être à la charge de la Commune : un million d'euros quand même ! Puisque dans la loi, ces opérations sont à la charge du propriétaire, en l'occurrence le GHBS, qui se réjouit d'avoir fait une bonne affaire d'autant qu'il était responsable de la dégradation des locaux (pointés par l'établissement foncier en charge de ces travaux) et de la non sécurisation du site qui lui appartenait.

Nous pourrions d'ailleurs logiquement nous interroger sur le fait que le GHBS n'ait pas procédé de la même façon avec la maison de cure du Quimpéro dont la déconstruction/dépollution ont été réalisées à ses frais : le coût était sans doute inférieur à celui du centre-ville, les contraintes patrimoniales inexistantes et dont l'intérêt du foncier ne lui a sûrement pas échappé. »

Fabrice LEBRETON déclare « Sur ce bordereau, nous nous abstiendrons comme nous l'avons fait lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2016.

A l'époque, nous vous avons fait part de nos interrogations quant à l'aspect financier relatif au devenir de l'ancien hôpital.

Pour rappel, le CHBS a vendu, il y a maintenant près de deux ans, le site de l'hôpital à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour un montant de 300.000 €. C'est l'EPFB qui a aussi assumé les opérations de démolition pour un montant d'environ 700.000 € ; à charge ensuite pour la Ville de rembourser.

Florence MARVIN, qui était intervenue, trouvait aussi anormal que ce soit les Hennebontais qui paient la dépollution du site, la destruction de bâtiments qui n'appartenaient pas à la Ville mais au CHBS.

Par cohérence avec notre vote de septembre 2016, nous nous abstiendrons donc.

Nous profitons de cette question pour vous demander où en sont les travaux du COPIL qui a été mis en place à la fin de l'année 2016 ?

De même, nous rappelons l'indispensable nécessité d'une large consultation avec la population. Il est absolument fondamental que les Hennebontaises et les Hennebontais soient associés au projet d'aménagement du site. Il faut prendre le temps de la concertation, ne pas se précipiter mais avoir avec eux une réflexion en profondeur et mener des études dans différentes directions (culturelles et économiques, entre autres ...).

Nous ne souhaitons pas que ce projet soit décidé à l'avance, par quelques-uns comme cela a été le cas pour le stockage des boues toxiques à la Becquerie, la salle de tennis de table ou l'Abbaye. Ce projet doit être celui des Hennebontais. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et à Guénaëlle LE HIN : « C'est extraordinaire votre capacité à ... On dit que la pédagogie c'est la répétition On finira par croire qu'il y a un problème à l'Abbaye, un problème à la Becquerie par assimilation et approximation.

Sur la concertation sur le site, on est bien d'accord. Contrairement à certains en fin de mandat, on n'emmènera pas les tractopelles, on ne signera pas des marchés pour l'avenir du site de l'hôpital sans être passé devant les électeurs. Donc on va consacrer cette année 2019, et une partie de 2020 et j'espère que ça se poursuivra sur l'étude « dynamisme cœur de ville » pour laquelle la Ville a soumissionné sur des financements de l'Etat et de la Région. Justement pour se donner les grandes lignes de conduite et cette affaire est tellement importante, on dit que « la guerre est trop grave pour la laisser entre les mains des militaires », le devenir site de l'hôpital est peut-être trop important pour les laisser entre les seules mains des élus, on est bien d'accord. Nous souhaitons d'abord avoir la réponse les financements et l'accompagnement que la Ville d'Hennebont pourra avoir pour penser ensemble et collectivement le devenir de ce site et de l'inclure dans une dynamique plus importante qui va du Parc de Kerbihan jusqu'au Blavet. C'est l'esprit dans lequel on est.

Sur le fond on est d'accord.

Sur les faits, après ça se discute, vous parlez du site du Quimpéro, qu'est-ce qu'il en est, est-ce qu'il y a des projets : rien. Possibilité d'agir : aucune. En faisant de cette façon-là, effectivement on l'a eu pour pas cher, pour 300 000 en cœur de ville mais il va falloir effectivement le mettre en état mais on maîtrise. Je vous rappelle quand même le danger que représentait ce bâtiment.

Notre souhait, et Yves GUYOT l'a dit, c'est qu'au bout du compte entre le coût d'achat, le coût de démolition, et les ventes qui vont être opérées sur ces espaces, on se rapproche de l'équilibre. Si on souhaite perdre de l'argent, il faut qu'on sache pourquoi, soit parce qu'on favorise des politiques de santé publique en lien avec le GHBS,

est-ce que l'on veut y mettre des activités culturelles, quelles sont les surfaces, c'est ça le débat qu'on va engager entre nous et avec la population et l'ensemble des acteurs.

Vous avez raison Madame Le HIN, le site n'est pas le même, et là il y a eu beaucoup d'interrogations sur le site historique, sur la valeur du patrimoine même entre nous. Parmi nos préoccupations aussi, nous avons le souci de l'intégration urbaine par rapport au site des jardins de la basilique. Voilà où on en est ».

Serge GERBAUD réagit aux propos de Monsieur Maire. « Il les juge irrespectueux envers les deux groupes d'opposition et notamment envers Fabrice LEBRETON. Il rappelle que ce n'est pas la première fois que le Maire leur manque ainsi de respect. Il lui demande d'avoir beaucoup plus considération et de respect pour les élus de l'opposition, d'accepter les idées contraires au siennes. Serge GERBAUD lui demande des excuses. »

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « Non Serge il faut arrêter le cinéma, où est la provocation ... Je vais faire des formations de ton agréable. Je pense qu'il y a des formations aussi pour les élus minoritaires, Michèle. Par rapport à cela, je n'ai fait que donner des faits. Si ces faits vous rappellent une autre période et que vous n'acceptez pas la réalité de ce qui s'est passé au cours des mandats précédents comme l'a dit Fabrice LEBRETON à plusieurs reprises qu'il n'était pas « l'héritier des mandats précédents ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour :30	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

10) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CUEILLIR

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que : « Comme chaque année, la Commune participe à la semaine des alternatives aux pesticides. D'une année sur l'autre, il faut s'adapter et renouveler les propositions destinées au grand public. Cette fois-ci en lien avec des communes voisines, nous avons confié l'animation à l'association « cueillir ». Les services seront présents aussi, en particulier pour l'assistance technique

Il s'agit d'une association locale dont le but est de

- Créer des événements festifs sur le thème des plantes sauvages
- Changer le regard des habitants sur les dites « mauvaises herbes »
- Soutenir les jardiniers pour des pratiques naturelles au jardin
- Rassembler largement : associations, mairie, médiathèque, écoles etc... autour d'actions concrètes sur ce thème.

Et cette année, l'événement s'intitule « FETE DES MAUVAISES HERBES » afin de permettre son déroulement, les différentes collectivités se sont partagées son financement.

Vous devez savoir que chaque premier vendredi du mois, devant de nombreuses mairies, se retrouvent des personnes mobilisées par l'Appel Des Coquelicots, dont des membres de Cueillir et d'autres associations Eaux et Rivières de Bretagne. Dans ce cadre-là, nous proposerons que le Conseil Municipal, lors de la prochaine séance, délibère d'une prise de position sur le sujet des pesticides. Le texte qui sera étudié en Commission présentera aussi tout le chemin parcouru par la Ville d'Hennebont en la matière. Il est important de souligner, que beaucoup de communes, dont la nôtre, ont été précurseurs dans le changement des pratiques de culture, et que cela a précédé et finalement permis l'adoption de la loi LABBÉ. Rendez-vous au mois de mai ».

Monsieur le Maire ajoute : « Sur ces questions de développement durable, fête des mauvaises herbes et dans l'esprit, Yves a fait état d'une sollicitation pour le conseil du mois de mai. Je propose que les représentants des 2 groupes minoritaires soit associés, s'ils le souhaitent, à la rédaction du vœu concernant l'utilisation des pesticides. On le fera de façon concertée pour que ce document soit consensuel et ai plus de force ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention demandée.

11) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Stéphanie LETELLIER «effectue une remarque avant de commencer pour me rapprocher du propos de Serge GERBAUD, ce que je trouve méprisant c'est que vous parlez toujours des élus de la minorité, si vous pouviez parler des élus de l'opposition ça serait parfait.

Monsieur le Maire répond à Mme LE TELLIER : « Il faut que je vous explique et je ne changerai pas de position parce qu'à force de parler d'élus d'opposition on met les gens dans une position d'opposants. Partout et c'était un peu mon métier à un moment donné, pour moi c'est bien plus respectueux de dire minorité et quand je dis minorité, je l'ai vécu, j'ai été en minorité et minorité a vocation à devenir un jour majorité. C'est ça mon esprit, je suis désolé que vous l'ayez interprété dans le sens-là parce que pour moi élus minoritaires c'est actuellement vous êtes minoritaires mais je ne sais pas comment l'histoire d'Hennebont sera faite. Si je dis élus d'opposition ça veut dire que je vous mets dans une posture d'opposants. On peut faire le calcul sur les votes, 90 % de nos votes sont pris à l'unanimité et c'est vrai dans toutes les communes de France. Surtout ne prenez pas cela comme du mépris, au contraire, c'est du respect dans la mesure où c'est objectif, c'est réel. »

Réponse de Stéphanie LETELLIER : « pour nous l'opposition c'est le débat, la minorité c'est péjoratif. »

Monsieur le Maire répond à Stéphanie LE TELLIER : « Je n'ai pas trop envie de changer cela ».

Stéphanie LE TELLIER intervient au sujet du Compte Administratif : « Les chiffres présentés dans ce Compte Administratif sont identiques à l'euro près à ceux communiqués dans lors du Budget Primitif en « montants réalisés ». Donc ces informations ne sont pas nouvelles et nous les avons déjà commentées en février, puisque ces chiffres vous ont permis de construire votre Budget Primitif pour 2019.

Ces chiffres viennent de plus confirmer les montants qui étaient pressentis lors de la présentation du « débat d'orientation budgétaire » de janvier.

Nous n'y reviendrons donc pas en détail mais nous rappellerons simplement les conclusions qu'il faut en tirer :

- Certes nous faisons le constat d'un léger mieux dans le contrôle des dépenses de fonctionnement, mais il aura fallu attendre 4 années pour en arriver là malheureusement ...
- Dès 2019, ce léger mieux ne sera plus qu'un souvenir, comme on l'a vu lors de la présentation du Budget Primitif le mois dernier.

Parce que les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse, notamment les dépenses de personnel ; précisons tout de suite qu'on ne parle pas de réduction du personnel mais d'adapter le personnel aux besoins des Hennebontais.

Donc oui, une autre gestion était possible, elle aurait apporté de meilleurs résultats dans un délai plus court et surtout elle aurait remis les finances d'Hennebont sur une trajectoire durable et soutenable.

Cet autre mode de gestion supposait un plus grand courage politique, une vision du bien commun et de l'intérêt général qui aille bien au-delà de la durée d'un simple mandat.

Bien évidemment nous voterons contre le résultat de votre politique. »

Fabrice LEBRETON déclare « Nous n'aurons pas la même lecture des chiffres que celle de Pascal LE LIBOUX. Comme nous l'avons déjà dit lors du DOB et lors du vote du budget 2019, les résultats des comptes 2018 présentés ici dans le Compte Administratif confirment nos inquiétudes quant à la situation financière de notre commune.

Je commencerai par la partie fonctionnement.

Avec des dépenses qui ont augmenté de 2.54 % et des recettes qui n'augmentent que de 1.26 %, nous pouvons affirmer que nous ne sommes pas d'accord avec votre conclusion quand vous affirmez « *qu'il n'est pas constaté d'effet ciseau* ».

Nous ferons le même constat sur le résultat brut du budget de fonctionnement : il passe de 1 million 848.020€ en 2017 à 1 million 656. 695€ en 2018 ; soit une baisse de 10.19 %.

Même chose pour le résultat net de fonctionnement qui baisse de – 6.64 % après les reprises de résultats, également en baisse (- 4 %).

Il ne faut pas être un grand expert en finances publiques pour en tirer des conclusions : quand les dépenses augmentent plus vite que les recettes, on ne peut pas dire que la situation s'améliore. Au contraire !

Ce qui est inquiétant, ce sont les économies que vous avez faites.

Ainsi, en matière de dépenses de fonctionnement :

- pour les charges à caractère général, on constate aussi une baisse de – 8,4% (3 millions 206.000€ en 2018 contre 3 millions 501.000€ en 2017).
- pour les charges de personnel, on note, par exemple, une baisse de – 65 % pour les emplois d'insertion, une baisse de – 20,93% pour les ASSEDIC, une baisse de – 10,95% sur la Médecine du Travail et la pharmacie. Au total, cela représente une très légère baisse de - 0,22%. Comment expliquez-vous cette baisse ? Par le règlement définitif du litige avec l'ancien DGS ? Nous posons la question.

Comme nous l'avons constaté lors de l'examen du Budget Primitif, les nouvelles créations de postes, qui permettent de pérenniser les emplois aidés non financés par l'État, vont certainement impacter, en 2019, le chapitre « Charges de personnel ».

A cela, on peut ajouter, entre autres :

- une diminution de 0.42 % de la Dotation Globale Forfaitaire de Fonctionnement allouée par l'Etat (1million 975.000€ en 2017 contre 1million 967.000€ en 2018).
- une diminution du FCTVA de – 21,15 % (16 millions 702.000 en 2017 contre 13 millions 169.000€ en 2018).
- une diminution des contributions des autres collectivités et organismes :
1/ Département : -72.3% (64.100€ en 2017 pour 17.755€ en 2018).
2/ Autres organismes : -2.24% (540.882, 70€ en 2017 contre 528.789,08€ en 2018).

Toutes ces diminutions représentent, au total, un manque à gagner pour la Ville de 105.797€ soit une baisse de – 2,40 % des subventions, dotations et participations qui représentent près du quart de vos recettes de fonctionnement (23,17%).

A noter toutefois l'augmentation des impôts et taxes de 1,94 % qui viennent un peu compenser ces baisses.

On déplore aussi la baisse de la contribution de Lorient Agglomération de - 6% (- 28.019,01€) ainsi que celle du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (- 2.09%).

Comment allez-vous faire, avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, sachant que vous vous êtes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition ?

De plus, vous avez réduit certaines dépenses ; ce qui nous paraît inquiétant pour l'avenir et pour la qualité des services à la population :

- Bâtiments publics : - 12.35%
- Voiries : -27.66%
- Maintenance : - 12.09%
- Versements à des organismes de formation : -36.45%

Au niveau des charges à caractère général, on constate, au total, une diminution de -8.41%.

On remarque, toutefois, une augmentation qui mérite de votre part une explication : celle relative aux frais d'actes de contentieux qui explosent de 966.02% (passant de 960 € en 2017 à 10.233, 75€ en 2018).

De même, on peut lire, pour le chapitre « Opération d'ordres entre sections », dans la rubrique « Provisions pour risques et charge de fonctionnement courant », une augmentation colossale de 13.920,89 % (2500€ en 2017 contre 350.522,27 € en 2018).

Là aussi, ces chiffres méritent des éclaircissements.

Monsieur le Maire, avec tous ces contentieux, les finances communales pourraient-elles être impactées par ces dépenses qui explosent par rapport aux années passées ?

Nous avons aussi d'autres sources d'inquiétudes. Elles concernent la diminution de près de moitié (- 43%) des dépenses d'investissement réalisées par rapport à ce que vous aviez inscrit au Budget Primitif.

Si l'on regarde le chapitre « Immobilisations corporelles », vous aviez inscrit et ouvert des crédits à hauteur de 2 millions 230.000€ mais n'en avez réalisé que pour 1 million 099.000€ soit la moitié moins et en diminution de - 11.74% par rapport à 2017.

Cela est encore plus net pour le chapitre « Immobilisations en cours » : 1 million 079.000€ en 2018 contre 2 millions 013.000€ en 2017 soit une baisse de 46,37%.

Là encore dans le budget d'investissement, vous avez provisionné pour litiges, la somme de 350.522, 27€ contre 2500€ en 2017 (soit une augmentation de 13.920,88%). Pascal LE LIBOUX a notamment évoqué un contentieux avec une entreprise.

Dans la partie « recettes », on constate aussi, entre autres :

- Pour le matériel roulant : - 91.71%
- Mobilier : - 21.83%

Cela signifie-t-il que vous avez choisi de faire moins d'investissements pour le fonctionnement des services ?

Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité, nous ne pouvons cautionner votre gestion et vos choix budgétaires qui contredisent, notamment, vos belles envolées sur la défense des services publics. Comment pouvez-vous vous poser en défenseurs de services publics alors que vous diminuez les crédits de fonctionnement et d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux ou que vous avez décidé, en juin 2018, la fermeture d'une école publique ?

Pour votre BP 2019, vous avez incorporé, avant la présentation du Compte Administratif, les résultats clos 2018. Ce soir, nous reprenons l'expression que nous avons utilisée en février dernier : votre BP 2019 est un budget en trompe l'œil. L'examen du Compte Administratif que nous venons d'aborder confirme ce que nous avons déjà dit et les craintes que nous avons déjà exprimées. Nous estimons que vous ne disposez pas des moyens financiers de vos ambitions. Les dépenses que vous avez décidées pour la salle de tennis de table ne vous permettront pas, selon toute vraisemblance, d'engager, entre autres, la réhabilitation du CTM.

Nous refusons donc de voter le Compte Administratif et refusons, par conséquent, de cautionner votre gestion que nous jugeons hasardeuse. »

Pascal LE LIBOUX répond à Fabrice LEBRETON : « ça n'était pas utile que je me lance dans des explications puisqu'effectivement j'ai donné déjà les réponses avant d'avoir les questions. Juste quand même évoquer un chiffre clé qui est en gras. Quand vous dites Fabrice que les dépenses progressent plus vite que les recettes c'est exactement le contraire. Le chiffre de 2,54% que vous réutilisez en augmentation de dépenses, c'est bien en intégrant ces fameuses opérations d'ordre qui existent entre la section d'investissement et de fonctionnement, c'est bien la partie des immobilisations qui repassent de l'investissement vers le fonctionnement. Le véritable chiffre il est écrit en gras, il est surligné, il est de 0,34%. Donc les dépenses ont progressé de 0,34% cette année et les recettes ont augmenté de 1,85%. Il n'y a pas d'effet ciseau en vue. La situation elle est nettement plus positive qu'elle ne l'était à la même époque l'année dernière, ça c'est une vérité avérée.

Tous les exercices de pourcentage, les calculs de 3 500% effectivement quand on parle de chiffres qui n'existent pas, on parle de 2€, on multiplie par 3 500 ça fait 7 000€ ça fait des chiffres qui ne sont pas significatifs quand on les compare à des sommes de 20 millions qui représentent le budget. Cela dit sur l'histoire du contentieux, j'avais fourni l'explication avant. Pourquoi ces sommes ont augmenté de manière significative cette année pour une raison très simple, sur le dossier de la basilique on a un contentieux qui est important qu'on a provisionné à hauteur de 250 000€. Cet argent il n'est pas sorti des caisses, on l'a juste provisionné. On a de très bons espoirs de gagner contre l'entreprise en question.

Pourquoi c'est plus cette année c'est parce qu'on n'avait pas ce différend avec entreprise-là. L'année prochaine on va peut-être baisser de 3 500 % peut-être ou on va augmenter de 7 000 % si on a un 2ème contentieux. Mais de toute façon on est sur des chiffres très faibles quand on prend le périmètre global du budget.

Voilà pour les réponses principales. Après je pense avoir largement commenté les différents postes et pré répondu aux différentes questions. L'élément majeur qu'il faut retenir, par rapport à ce que vous venez d'évoquer Fabrice, il suffit de regarder les 4 derniers chiffres qui sont tous les 4 en amélioration. Les ratios financiers de la Ville s'améliorent. Maintenant sur les futurs projets, je ne vais pas vous dire maintenant que la capacité de désendettement elle va rester à 5 ans. On va repartir sur un cycle d'investissements dans les années à venir qui va être plus important, qu'il n'est pas certain qu'on maintienne ces 5 années-là. Ce qui est sûr c'est qu'on a aujourd'hui en recettes de fonctionnement une capacité, on aurait pu financer davantage d'investissements cette année. Si on ne l'a pas fait, ce n'est pas la volonté de ne pas faire, c'est qu'on a eu des travaux qui ont été décalés, sur la basilique justement, le quai des Martyrs, le CTM effectivement on s'oriente sur un autre choix. Ça s'explique très bien et il suffit de prendre chacun des dossiers pour comprendre. Pour autant, les chiffres sont têtus comme dirait quelqu'un et montrent bien à la fin que la situation s'améliore et c'est pour cela que j'étais tout à fait ravi de présenter ce budget-là ce soir. C'est un très bon Compte Administratif ».

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « C'est la vérité des chiffres. Ce qui est important c'est qu'on n'ait pas touché aux taux d'imposition, ni à la fin du mandat précédent. Ça fait 10 ans que les taux d'imposition à Hennebont n'ont pas bougé. On a une dette qui baisse et on a des résultats avec des excédents bruts à plus de 3 millions avec des augmentations de 10 %.

Sur le contentieux c'est une provision par rapport au Plan Patrimoine I qui avait été mené par Florence MARVIN. Les autres contentieux sont faits à chaque fois dans l'intérêt de la Ville et on est accompagné systématiquement. Le respect du service public on l'a tous et encore faut-il pouvoir le poursuivre sur le long terme et c'est avoir des comptes qui permettent de poursuivre les investissements et de maintenir et consolider l'emploi ».

FABRICE LEBRETON intervient après Monsieur le Maire et Pascal LE LIBOUX : « C'est votre interprétation des chiffres. Ce n'est pas la nôtre. On ne partage pas votre optimisme. Si on regarde, par exemple, le tableau l'ensemble des résultats de fonctionnement, on a des sources d'inquiétudes.

Pour les résultats brut et net (pour lesquels on remarque, d'ailleurs, que l'évolution en % n'est pas indiquée dans le tableau de la page 2 du bordereau !), on note, quand même, une baisse de 10.19 % pour les résultats bruts et de -6.64% pour le résultat net. »

Pascal LE LIBOUX répond à Fabrice LEBRETON : « Encore une fois Fabrice l'impact principal il y a une ligne qui s'appelle « opération d'ordres entre section », c'est la 7^{ème} ligne du chapitre dépenses, on est passé de 929 000 à 1,295 millions. Je rappelle que ces opérations d'ordre, c'est un transfert entre la section d'investissement et le fonctionnement. Si on enlève cette ligne-là, encore une fois ce ne sont pas des dépenses, ça passe d'une section à l'autre, ceux des dépenses internes on pourrait le dire comme cela, c'est des mouvements de comptabilité. Si on enlève cette ligne-là, je relis les 4 dernières lignes de la conclusion « les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 16 943 585.25 € en augmentation de 2.54 % si on intègre les opérations d'ordre par rapport aux dépenses de 2017 (16 523 739.01 €). L'évolution des dépenses réelles (hors mouvements vers la section d'investissement) est de 0.34 % ». Mais pour être très clair, je milite pour un tableau qui soit plus lisible car j'ai aussi eu un mal de chien à comprendre cela. C'est les mystères et les arcanes de la comptabilité publique. »

Monsieur le Maire répond à Stéphanie LE TELLIER : « Par rapport à votre observation, on est bien d'accord, on a mis 4 ans. On parle toujours de cet effet « paquebot ». C'est très long à rectifier. Il y a plusieurs manières de faire. Il y a l'effet « paquebot » et on met du temps. Sur les 2 derniers résultats, on a rectifié cette projection-là et on a gardé de véritables capacités d'investissement. On peut jeter le doute sur ces chiffres mais à partir du moment où ils sont corroborés par le Trésor Public, c'est ce qu'on va voir tout à l'heure dans le compte de gestion du Trésor Public je ne vois pas autre chose à rajouter, c'est la réalité des chiffres. Le débat que l'on a eu le mois dernier sur le budget, le budget c'est une projection, qui va permettre aux services de travailler sur des sujets différents sur lesquels on engage des dépenses au-delà de ce qu'on sait qu'on va pouvoir réaliser. Le quai

des Martyrs, par exemple, on le trimballe dans le budget depuis 2 ans. On a la volonté de conclure ce sujet-là mais la réglementation fait que ce dossier est reporté. Et pour l'instant ce projet ne recouvre pas une réalité comptable ».

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 25	Contre : 6 (LGPH et DCPH)		Abstention : 0
		Non votant : 0		

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, le Maire s'étant retiré, a décidé d'adopter le Compte Administratif 2018 de la Ville tel que présenté ci-dessus et de procéder aux affectations telles que présentées.

12) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET VILLE

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 27	Contre : 6 LGPH et DCPH		Abstention : 0
		Non votant : 0		

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du budget ci-dessus

13) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, le Maire s'étant retiré, a décidé d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe de la Chaufferie et du Réseau de Chaleur tel que présenté ci-dessus et de procéder aux affectations telles que présentées.

14) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre :	Abstention :	Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du budget ci-dessus

15) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, le Maire s'étant retiré, a décidé d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Opération d'Aménagement du Quimpéro tel que présenté ci-dessus et de procéder aux affectations telles que présentées.

16) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du budget ci-dessus

17) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE DU PORT

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, le Maire s'étant retiré, a décidé d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe du Port tel que présenté ci-dessus et de procéder aux affectations telles que présentées.

18) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE DU PORT

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du budget ci-dessus

19) COMPTES DE GESTION 2018

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé **APPROUVE** les comptes de gestion produits par Madame le Receveur Municipal.

20) BILAN DE LA FORMATION DES ELUS

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal prend acte prend acte du débat et approuve les modalités.

21) BILAN 2018 DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES

Joël TRÉCANT donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD s'interroge « sur la vente le bâtiment devenu inutile au Service Public ?

Pascal LE LIBOUX répond à Serge GERBAUD : « C'est celui du Ty Mor dont on parlait tout à l'heure. C'est le bâtiment qui se trouvait tout au bout qui était loué par Billie Marine et qu'on lui a vendu. C'était bien qu'on puisse le vendre car on allait devoir faire des travaux très conséquents à court terme ».

Monsieur le Maire ajoute : « C'est l'opération à 115 000 € ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal prend acte prend acte du débat.

22) TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Stéphanie LETELLIER déclare « Quand on est une Ville comme Hennebont avec des taux d'imposition locaux parmi les plus élevés du Département, on ne peut pas se satisfaire de simplement voir les taux maintenus à leur niveau de début de mandat.

Vous profitez sans le dire de l'augmentation cachée de la pression fiscale via l'augmentation des bases. Rappelons les chiffres que nous avons cités en février :

- Sur la durée du mandat, les bases ont augmenté de plus de 6 %
- alors que le coût de la vie n'a augmenté que de 3.5 %.

C'est donc une augmentation de la pression fiscale de 2.5% a minima que vous répercutiez sur le contribuable Hennebontais.

Mais là encore c'est une vision à court terme. La vision à long terme, le courage politique, auraient dû vous inciter à diminuer au moins une partie de cette pression fiscale qui étouffe les français en général et les hennebontais en particulier. »

Monsieur le Maire répond à Stéphanie LE TELLIER : « C'est facile pour nous de dire qu'il y a un effet d'aubaine puisque le gouvernement ayant décidé de supprimer la taxe d'habitation, c'est 85 % des Hennebontais qui sont concernés.

Imaginons que sur les 4 premières années de mandat nous ayons baissé les taux de la taxe d'habitation et les recettes fiscales liées à cette taxe. Aujourd'hui, on serait pénalisé. Par contre, on avait envisagé d'agir sur la taxe foncière de la propriété bâtie. Compte-tenu des incertitudes, il a fallu encaisser les 970 000€ de dotations d'Etat en moins sur 3 ans en début de mandat, il y a cette incertitude sur la taxe d'habitation, on ne veut pas prendre de risque à ce niveau-là et surtout dans une année qui précède une élection, de dire on va baisser, ce qui aurait paru extrêmement électoraliste et mettant en insécurité les finances de la Ville. Mais on entend votre position ».

Yves GUYOT ajoute : « On ne va pas se réjouir d'avoir les taux les plus élevés du secteur mais très très régulièrement il y a des gens qui disent qu'il y a des communes qui ont une fiscalité très très attractive et on constate pour l'année passée qu'il y a eu 10 ou 12 % d'acquisitions supplémentaires à Hennebont par rapport à l'année 2017 ce qui veut dire que, pour autant, la Ville n'est pas un repoussoir fiscal même s'il y a d'autres communes qui sont attractives ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Juste redire le chiffre de tout à l'heure quand même. La taxe d'habitation, elle a baissé, encore une fois ce n'est pas de notre fait, de 1 million en 2018 par rapport aux 4 millions qui étaient versés en 2017 par les Hennebontais ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la reconduction des taux d'imposition

23) AVENANT CONCESSION CAMPING

Roselyne MALARDÉ donne lecture du bordereau.

Roselyne MALARDÉ précise que : « Lors du Conseil Municipal du 28 février 2019, il a été décidé de lancer la procédure pour le renouvellement de la concession de service public du camping municipal, sur une durée de 4 ans, démarrant le 1er janvier 2020.

Il est apparu peu probable que des investissements soient engagés par le futur concessionnaire, en raison de la difficulté d'amortir ceux-ci sur cette période de 4 ans.

Il a donc été envisagé le rachat de certains biens que la délégataire a mis en place durant l'actuelle délégation de service public, notamment les mobil-homes, le chapiteau et le cube, afin entre autres d'assurer :

- La sécurisation juridique du nouveau contrat, puisque ces biens figureront dans l'état d'inventaire de celui-ci.
- Une plus large ouverture à la concurrence car les investissements déjà effectués seraient mis à disposition des futurs candidats.

Ce rachat irait aussi dans le sens du bordereau examiné en CCSPL en novembre 2018, qui mentionnait que la future concession conforterait tout ce qui a été mis en place par l'actuelle délégation.

La Ville a donc proposé à la délégataire, qui l'a accepté, le rachat des mobil-homes, du cube et du chapiteau, moyennant le paiement de leur valeur nette comptable

La qualification juridique pour ces biens est celle de biens de reprise, c'est à dire des biens non indispensables à l'exploitation du service public, mais utiles à ladite exploitation. Il y a donc lieu d'établir un avenant au contrat d'exploitation en cours.

Les biens de reprise concernés par le présent avenant sont mentionnés dans l'annexe jointe ainsi que leur valeur non amortie (valeur nette comptable), soit un montant total de 11 664 €.

Leur achat par la Ville est fixé au 31/12/2019, date de fin de la présente délégation de service public.

La délégataire actuelle devra satisfaire à son obligation de bon entretien de l'ensemble des biens jusqu'à cette date, étant précisé que ceux-ci ont été l'objet d'un état des lieux contradictoire, réalisé le 1^{er} février 2019 et qu'un second est prévu courant octobre 2019 pour contrôler l'état des dits biens. La procédure est lancée et on attend les candidatures. Plusieurs dossiers ont été retirés ».

Stéphanie LETELLIER : « on ne comprend pas comment a été fixée la valeur, et est-ce que la Ville est obligée de les acheter ? »

Roselyne MALARDÉ répond à Stéphanie LE TELLIER : « Il me semble que j'avais été clair. Non, la Ville n'est pas obligée de les acheter c'est ce que j'ai dit. La qualification juridique de ces biens est de celle de biens de reprise, c'est-à-dire des biens qui ne sont pas indispensables à l'exploitation mais utiles à l'exploitation du camping. Pour partir sur des bases claires, si on admet que, par exemple, la délégataire actuelle ne soit pas reconduite dans l'exploitation et peut-être qu'elle ne sera pas intéressée d'ailleurs, on aura quand même des équipements qui sont installés sur le camping et qui permettront de continuer la gestion actuelle puisqu'on s'est rendu compte qu'il y a une augmentation du Chiffre d'Affaires conséquente. C'est pour ne pas repartir en fait à zéro. »

Monsieur le Maire ajoute : « La question c'est si c'est le même délégataire est-ce qu'il faut payer, si ce n'est pas le même délégataire est-ce qu'il faut payer ? Et comment ça se passe une fois qu'on aura choisi le délégataire ».

Roselyne MALARDÉ répond : « On achète les biens. Les biens seront propriété de la Ville et seront remis à disposition dans le cadre de la prochaine exploitation ».

Gwénaëlle Le HIN : « les mobil homes ça perd énormément de valeur, ce n'est pas un investissement. »

Roselyne MALARDÉ ajoute : « Ces équipements sont en parfait état ».

Serge GERBAUD demande « des explications et souhaite savoir si la Ville est obligée de racheter ses biens ? »

Roselyne MALARDÉ répond à Serge GERBAUD : « Sauf maintenant parce qu'on va les racheter ».

Monsieur le Maire ajoute : « Dans la procédure de marchés publics ça mettait une personne en position de force par rapport aux autres. Comme ça là c'est clair ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

24) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LORIENT HABITAT : 45 LOGEMENTS EN VEFA 140 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur cette garantie d'emprunt.

25) PERSONNEL COMMUNAL : NBI QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons bien évidemment ce bordereau. Comment pourrait-il en être autrement ?

Accorder une majoration de 50% aux agents qui travaillent dans des zones urbaines à caractères sensibles est tout à fait légitime. Mais cette Nouvelle Bonification Tarifaire ne va pas hélas faire disparaître les « *situations particulièrement risquées* » auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice quotidien de leur fonction. Ce n'est pas cela malheureusement qui va les protéger de la violence qu'ils peuvent subir au quotidien, qui gangrène chaque jour davantage certains quartiers d'Hennebont et qui « pourrit » la vie de leurs habitants. Nous ne pouvons donc passer sous silence, ce soir, les faits très graves qui se sont passés à Kerihouais lundi dernier.

Nous le devons pour les agents municipaux qui y travaillent mais aussi pour la population qui y vit, pour les élèves qui y étudient, pour toutes celles et tous ceux qui sont confrontés, en permanence, à ces actes intolérables et récurrents. Une fois encore, donc, Hennebont, notre ville, a fait la UNE de la rubrique « Faits divers ». Trafic de drogues, tentatives d'homicide, cambriolages, coups de feu... La « liste noire » s'allonge... Cela suffit ! Cela ne peut plus durer. Il faut que cette violence insupportable cesse immédiatement.

Qu'est-ce que l'Etat attend ? Que Kerihouais devienne une zone de non droit ? Qu'il y ait des morts ? Qu'un collégien ou qu'une mère de familles prenne une balle perdue ? Que des adolescents continuent d'être les proies faciles des dealers et basculent dans la drogue ?

M. MACRON, M. PHILIPPE, M. CASTANER et consorts : arrêtez les beaux discours, les belles annonces, la communication. Place aux actes forts. Il y a urgence. Messieurs, donnez aux forces de l'ordre les moyens d'assurer pleinement leurs missions.

Lorsque Monsieur GRIVEAUX a visité le quartier de Kerihouais en mai 2018, il a évoqué pour les quartiers sensibles « *une police de sécurité du quotidien, plus de présence policière dans les quartiers, sur le terrain, au quotidien* ».

Où sont les forces de l'ordre promises par l'ex. porte-parole du gouvernement il y a un an ? Où est la police de proximité ? Où sont les moyens annoncés par M. GRIVEAUX ? La population est à bout et ne peut plus attendre. Nous le répétons une fois encore : la lutte contre les incivilités, la délinquance, la criminalité est une priorité absolue.

Mais, pour la mener avec efficacité, on ne doit pas s'accommoder des restrictions budgétaires de l'Etat qui affectent les fonctionnaires de police mais aussi l'ensemble des services publics. Sur le thème de la sécurité de nos concitoyens, il n'y a pas d'économie à faire sur la police, la justice, l'éducation...

Or, force est de déplorer que les orientations prises par ce gouvernement, et que d'aucuns autour de cette table ont appelées de leurs vœux et soutenues en 2017, ne vont pas dans le sens que nous préconisons.

Pour lutter de façon plus efficace contre ces fléaux, il faut, en permanence sur le terrain, davantage de fonctionnaires de la Police Nationale. A Hennebont, des renforts policiers sont une urgence. Les habitants attendent des patrouilles plus nombreuses et plus régulières. Mais leur présence n'aura de sens et de poids qu'à la condition que notre ville soit, parallèlement, dotée d'un Commissariat ouvert 8 h par jour, du lundi au samedi. Les habitants attendent une présence policière plus importante. La création d'un « vrai » Commissariat est l'une des réponses que l'Etat doit urgemment apporter.

De ce Commissariat, donc, nous, nous n'en avons pas fait le deuil. Monsieur le Maire, nous vous exhortons, une fois encore, de demander au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur, la création d'un véritable Commissariat à Hennebont.

Hennebont a aussi besoin de moyens supplémentaires pour mener des actions de prévention. Cela suppose donc une présence beaucoup plus importante des services publics dans ces quartiers qui en manquent cruellement. Nous sommes convaincus qu'il y a une relation de cause à effet entre la casse des services publics et l'augmentation de la délinquance. Or, la politique de M. MACRON, ce sont 120.000 postes de fonctionnaires en moins d'ici 2020. Ce sont 50.000 fonctionnaires d'Etat en moins : ce seront moins d'enseignants, moins d'infirmières scolaires, moins d'assistantes sociales... moins d'hommes et de femmes dont le rôle est primordial dans la prévention de la délinquance. La politique de MACRON ce sont aussi 70.000 agents de la Fonction Publique Territoriale en moins d'ici 2020, ce sont moins d'aides aux communes, moins de services publics, moins d'aides à la population...

De ces orientations, nous, nous n'en voulons pas.

Dans cette politique de prévention, les services municipaux doivent jouer un rôle majeur. Mais, comme nous l'avons déjà exprimé autour de cette table, on ne peut pas, Monsieur le maire et chers collègues de la majorité, continuer de demander toujours plus et mieux aux agents des services Enfance-Education, Jeunesse-Citoyenneté-Politique de la Ville, du CCAS... sans leur donner les moyens notamment humains.

La promotion de la prévention, la résorption des incivilités et de la délinquance, notamment celle des enfants et des adolescents, sont des enjeux majeurs sur lesquels, là aussi, il n'y a pas d'économie à faire.

Pour atteindre cet objectif, la création d'emplois municipaux de proximité, de postes d'animateurs, d'éducateurs de rue, de médiateurs sociaux... s'avère indispensable. On se félicite bien sûr de la création d'un poste d'adulte relais mais il faut aller encore plus loin. Mais cela nécessite de votre part, Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité de faire d'autres choix budgétaires. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Merci, je pense que le Conseil Municipal approuve la première partie de votre intervention sur la demande de moyens supplémentaires.

La Ville fait ce qu'elle peut faire et elle le fait. Elle a doublé les effectifs de Police Municipale durant le mandat. J'entends la colère. Sachez que c'est notre quotidien, que les personnes qui sont appelées, qui assument ceux sont les élus de permanence en particulier. Je ne veux pas aller dans la surenchère car je serai désobligeant. J'entends. On agit.

Par contre, sur l'analyse et sur le fait de dire que le Commissariat serait une réponse, c'est une fausse bonne réponse. Psychologiquement peut-être mais ce n'est pas des policiers dans un bureau 8 heures par jour qui vont permettre, et je pense, par ordre de priorité, que Lanester et Ploemeur passeraient devant. C'est ça que je veux dire. J'ai dit que j'en faisais mon deuil parce que ce n'est pas efficace. Je préfère des équipes sur le terrain, aujourd'hui on manque à Hennebont d'équipes spécialisées.

Il faudrait peut-être que le public arrête.

Des équipes spécialisées, le renforcement des brigades concernant le trafic de stupéfiants et vous voyez bien le trafic, lisez la presse aussi sur ce qui s'est passé dans les procès dans le Finistère et sur une partie du Morbihan. Il y a moins de Police en Bretagne que sur certains sites urbains. Sur des effectifs de Police oui mais sur des effectifs spécialisés et certainement pas dans les bureaux. Des effectifs concernant également des équipes spécialisées contre le vol. J'ai été le premier Maire de l'Agglomération, à la demande des services de l'Etat, d'informer la population sur les vagues qu'il y a actuellement de vols. C'est l'ensemble du Pays de Lorient qui est touché.

Je ne crois qu'il faille faire dans la surenchère verbale. Il faut simplement agir et je le répète. Hier nous étions ici avec l'ensemble des acteurs socioéducatifs mais aussi policiers et les services de l'Etat pour travailler ensemble sur cette question-là. Nadia SOUFFOY représentait la Ville ce matin en CLSPD. Je préfère revendiquer directement au Ministère et vous n'êtes pas sans ignorer aussi le déplacement que j'ai pu faire auprès du Cabinet du Ministre de l'Intérieur pour obtenir une police de proximité à Hennebont en plaidant qu'il ne faut pas uniquement penser grandes villes.

Les trafiquants ne sont pas Hennebontais. Hennebont est un appui logistique avec des jeunes du quartier qui se rémunèrent sur ce trafic.

Je renouvelle notre solidarité de ceux qui vivent cela au quotidien. Je n'irais pas plus loin dans mon intervention. Une grande partie de l'intervention de Fabrice LEBRETON est plutôt liée à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale où le débat doit avoir lieu et des arbitrages doivent être faits mais qui retentit localement aussi. ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette bonification indiciaire

26) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Michèle DOLLÉ répond à Guénaëlle LE HIN qui s'interroge sur les mouvements de personnel : « Pour une grande partie ceux sont bien des ajustements. On supprime, on crée, c'est pour que l'on ait un tableau des emplois permanents le plus lisible possible parce la possibilité aussi c'est d'inscrire à ce tableau, de ne pas supprimer et dans ce cas-là le poste est libre et on peut nommer comme on veut. On préfère passer à chaque fois en conseil municipal ».

Serge GERBAUD « s'interroge sur la nomination d'un nouveau DGS ? »

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « On a aujourd'hui un DGA qui fait office de DGS, qui occupe les fonctions de DGS effectivement. Il assure la suppléance. Et il fait beaucoup de choses ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents comme indiqué.

27) PERSONNEL COMMUNAL : CREATION POSTE ADULTE RELAIS

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD « se félicite de la création de ce poste mais souhaite savoir si cet adulte sera encadré par des professionnels et s'il bénéficiera d'une formation. »

Gwénaëlle LE HIN déclare « Ce poste était occupé jusqu'en janvier 2019 par Monsieur Michel PLANCHAIS. Son bilan effectué par lui-même dans la presse le 21 janvier 2019 remet en cause l'utilité de ce poste et ses difficultés d'exercice. Je cite « c'est un emplâtre sur une jambe de bois ». Il évoque également les trafics existants dans le quartier.

Nous nous interrogeons sur le bienfondé de la pérennisation de ce poste dans sa forme actuelle et ses moyens d'action étant donné les événements récents et récurrents dans ce quartier.

Nous pensons qu'une réelle politique de mise en sécurité et de valorisation de ce quartier doit être étudiée en urgence. Nous sommes d'ailleurs volontaires pour une participation à un groupe de réflexion sur les mesures envisageables pour rassurer les habitants, pour revaloriser ce quartier. Elle passera peut-être par une plus

Affiché le 29 mai 2019

grande présence de la Police Municipale en renforçant ses effectifs, par la plus grande présence visible de la police nationale, par une stratégie d'occupation des lieux avec la présence d'éducateurs de rue par exemple. Quelle capacité aura cette personne à agir dans le quartier ? Si c'est pour faire comme avant ce n'est pas la peine. »

Monsieur le Maire répond à Guénaëlle LE HIN : « ça ne sera certainement pas pour faire comme avant. Il y a une raison, c'est que cette personne était isolée sur le plan de l'activité car cette personne dépendait de l'Université Sociale. On reprend les choses en main avec les services de l'Etat de façon plus collective ».

Nadia SOUFFOY poursuit : « Rappeler que c'est un poste d'insertion. Il n'y a aucun lien avec la sécurité, le règlement du trafic sur le quartier. On ne peut pas lier ce poste-là à la résolution des problématiques spécifiques. Ne vous inquiétez pas, je suis persuadée que cette personne aura un rôle important à jouer surtout dans la programmation parce qu'il y a besoin de mobiliser les habitants. Il faut renforcer l'équipe d'habitants qui se mobilisent déjà et mobiliser plus d'habitants encore aux supers projets qu'on a mener sur le quartier. Ça va être surtout cela la grande partie des tâches de l'adulte-relais.

Pour la question des éducateurs et de la prévention spécialisée je suis tout à fait d'accord, il faut qu'on y réfléchisse. On peut aussi mener un groupe de réflexion.

Cette question de la formation c'est un peu ce qui a guidé notre choix parce qu'on a eu 2 candidatures mais celle qu'on a retenue c'est celle qui avait un projet de formation et qui veut se réorienter dans ce domaine-là. Donc j'y souscris totalement aussi ».

FABRICE LEBRETON réagit aux propos de Nadia SOUFFOY : « Je trouve dommage, Nadia SOUFFOY, que, sur un sujet aussi grave, vous ayez utilisé le terme « théâtral » pour qualifier l'intervention que j'ai faite (cf. *bordereau n °25*). Vos propos sont totalement déplacés, désobligeants et irrespectueux. »

Nadia SOUFFOY répond à Fabrice LEBRETON : « Je retire théâtral, je dirais avec moins d'intonation ».

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

Levée de la séance à 21 h 20
